

DECRET N° 2013-95 du 19 février 2013

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**,  
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de  
l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**,  
Ministre du Développement, de l'Analyse  
Economique et de la Prospective, pour compter  
du mardi 25 décembre 2012 jusqu'au dimanche  
06 janvier 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-0357 du 12 octobre 2012, portant composition du Gouvernement,

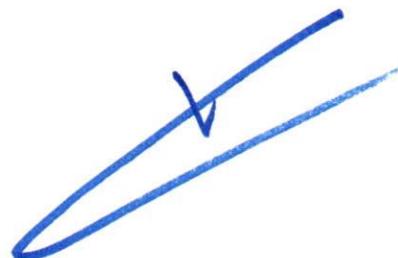
**D E C R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du mardi 25 décembre 2012 au dimanche 06 janvier 2013, **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**